




- DEMANDE D'ADMISSION -

(A remplir lisiblement et à retourner à l'AFTP)

NOM _____	Prénom _____
Année de naissance : ____	1e diplôme _____
	2e diplôme _____
SOCIETE _____	
Fonction _____	
Service _____	
<input type="checkbox"/> Adresse _____	

Code postal _____	Ville _____ 
Fax _____	<input type="checkbox"/> E-mail _____
<input type="checkbox"/> Adresse privée _____	

Code postal _____	Ville _____ 
Fax _____	<input type="checkbox"/> E-mail _____
 <i>(cocher l'adresse à laquelle vous souhaitez recevoir votre courrier)</i>	

J'ai l'honneur, après avoir pris connaissance des conditions d'admissions indiquées au verso, de présenter ma candidature comme Membre de l'Association des Techniciens et Professionnels du Pétrole.

(signatures des parrains)

Mes parrains sont M. _____

et M. _____

Sections AFTP : Afin de mieux cerner vos desiderata, veuillez nous indiquer **par ordre de préférence de 1 à 3** (1 étant le 1er choix) les thèmes qui vous intéressent le plus.

- Exploration-Gisement
- Forage-Production
- Chimie du Pétrole

- Raffinage du pétrole
- Transports
- Commerce & Distribution
- Biomasse-Biocarburants

- Utilisation & Qualité des Produits
- Matériel & Construction
- Économie et Gestion
- GNL

Date :

Signature :

Association des Techniciens et Professionnels du Pétrole

CONDITIONS D'ADMISSION A L'A.F.T.P.

Extrait des Statuts de l'Association

Article 2.1 : Membres "Personnes physiques"

Les membres « Personnes physiques » doivent appartenir ou avoir appartenu à une entreprise ou organisme dont l'activité est liée à l'industrie des hydrocarbures. Ils sont anciens élèves d'Écoles d'ingénieurs, ou Diplômés des Universités ; ou bien encore, ont acquis par une expérience suffisamment longue un niveau de compétence incontestable

Article 3.1 : Personnes physiques

Les demandes d'admission des membres « Personnes physiques » doivent être adressées au Président (art.8) de l'Association ou au Délégué Général (art.9) ; elles doivent être accompagnées de renseignements utiles à leur examen et contresignées par deux autres membres « Personnes physiques » dont le candidat doit être personnellement connu.

La signature de la demande d'admission par les candidats correspond à l'approbation par ceux-ci des statuts de l'Association ainsi qu'à un engagement formel et sans réserve de leur part de se conduire en toute circonstance selon les règles les plus strictes de l'honneur et de la conscience professionnelle.

Le Comité de Direction statue, lors d'une de ses réunions, à la majorité des membres présents ou représentés, sur l'admission des candidatures « Personnes Physiques ».

Le nom des nouveaux membres est inséré sous une rubrique spéciale dans le numéro de la Revue qui suit l'admission par le Comité de Direction. Le versement de la cotisation annuelle devient exigible, pour l'année en cours, dès réception par le candidat de la lettre l'assurant de son admission. Passé un délai d'un mois, si le versement n'a pas été fait, l'admission peut être annulée.

Cotisation, Abonnement 2009

Cotisation annuelle (couvrant les différentes prestations, notamment les convocations aux manifestations, et l'Annuaire)

- Actifs** **76 € TTC** (63,55 € + 12,45 € (TVA 19,6 %))
- Actifs - 29 ans et Retraités**..... **38 € TTC** (31,77 € + 6,23 € (TVA 19,6 %))
- Étudiants spécialisés**..... **18 € TTC** (15,05 € + 2,95 € (TVA 19,6 %))

Abonnement France à la revue "Pétrole et Gaz Informations"
(tarif préférentiel pour les Membres résidant en France)

- (60,73 € + 1,27 € (TVA 2,10 %))..... **62 € TTC**

Abonnement Etranger à la revue "Pétrole et Gaz Informations"
(tarif préférentiel pour les Membres résidant à l'étranger)

- (69,54 € + 1,46 € (TVA 2,10 %))..... **71 € TTC**

Je règle la somme de **€ TTC**